



COMMUNIQUÉ de presse

Paris, le 2 octobre 2012

Face à la montée du chômage, l'Adie, premier opérateur de microcrédit en France, renforce son action auprès des jeunes créateurs d'entreprise

C'est dans ce contexte que l'Adie lance du 8 au 12 octobre, une grande campagne d'information destinée aux jeunes tentés par la création d'entreprise en partenariat avec Pôle Emploi et ses partenaires de terrain. Elle annonce à cette occasion le développement d'un financement spécifique pour les jeunes grâce aux Banques Populaires.

Les jeunes sont les premières victimes de la crise. Le taux de chômage des moins de 24 ans s'élève à 22,4% et atteint 40% dans certains quartiers.

Pourtant, 52 % d'entre eux disent souhaiter créer leur entreprise, contre 25% pour l'ensemble du public, et s'ils ne passent pas à l'action, c'est le plus souvent en raison d'un manque de moyens, puisque 35% déclarent que la principale difficulté est financière. On constate que 65% se lancent sans financement et 55% avec moins de 8 000 euros.

Depuis plus de vingt ans, l'Adie accompagne et finance des personnes exclues du système bancaire classique qui souhaitent créer leur entreprise et donc leur emploi. Elle a mis en place des dispositifs spécifiques pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes, qui très souvent n'ont aucune sorte de revenu et ne disposent pas d'apport personnel : des financements jusqu'à 10 000 euros et un accompagnement avant et après la création. En 2011, un tiers des personnes qu'elle a financées avaient moins de 32 ans, soit près de 3 000 jeunes, dont 1 000 jeunes de moins de 25 ans.

A l'occasion du lancement d'un fonds de prêts d'honneur destiné à ce public en octobre 2011, l'Adie avait mené une vaste campagne d'information destinée aux jeunes porteurs de projet, dont les résultats avaient été très encourageants.

Pour soutenir encore davantage de jeunes à créer leur entreprise, l'Adie renouvelle sa démarche, du 8 au 12 octobre. Cette campagne mobilisera la plupart des antennes de l'Adie ainsi que ses partenaires nationaux et locaux impliqués auprès des jeunes, tels que les missions locales (CNML et UNML), l'Acsé, Pôle emploi, et de façon plus large, les réseaux partenaires de la création d'entreprise. Dans ce cadre, les équipes de l'Adie seront également présentes au Salon des micro-entreprises.

« Parce que la création d'entreprise peut favoriser la réinsertion des personnes en difficulté, Pôle emploi et l'Adie unissent leurs forces depuis 10 ans pour mettre l'entrepreneuriat à la portée de tous. Sachant qu'un tiers des créateurs d'entreprise sont des demandeurs d'emploi, nous soutenons l'action de l'Adie

sur le terrain en informant et en permettant aux porteurs de projet d'obtenir un minimum de financement pour démarrer. Par ce biais, l'Adie et ses partenaires lèvent le principal frein à la création d'entreprise en donnant aux plus démunis les moyens de se lancer » déclare **Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi.**

Première union forte de partenaires publics et privés pour lutter contre le chômage des jeunes, le fonds de prêts d'honneur est quant à lui pérennisé. **Catherine Barbaroux, présidente de l'Adie :**

« Un an après son lancement par l'Adie et dans un contexte de chômage très préoccupant pour les jeunes, je me réjouis de constater que le fonds de prêts d'honneur rencontre un grand succès et qu'il est amené à durer grâce aux Banques Populaires, qui rejoignent Pôle emploi, la Caisse des Dépôts, l'Acisé, le RSI, PROCIVIS, LaSer, la Fondation Française des Jeux et Lafarge S.A. »

Didier Barsolle, Directeur général de la Fédération Nationale des Banques Populaires, ajoute :
"L'engagement de l'Adie pour soutenir les jeunes créateurs d'entreprise est en phase avec les valeurs Banque Populaire et avec l'action des collaborateurs du réseau pour qui, la proximité et l'accompagnement se déclinent au quotidien. En cette phase de lancement, la souscription des Banques Populaires atteint déjà près de la moitié de l'objectif ambitieux porté à 1 000 000 €, pour répondre à la demande importante de ces jeunes entrepreneurs et doubler le nombre d'entreprises financées. Libérer l'envie d'entreprendre, accorder sa confiance au moment où les jeunes en ont le plus besoin est essentiel. Soutenir les créateurs de valeur, c'est faire avancer et progresser toute l'économie des régions."

Rappelons que l'objectif de ce fonds est de permettre à 1 000 jeunes chaque année, dont un tiers de jeunes des quartiers prioritaires, de bénéficier de quasi fonds-propres, en complément du microcrédit, pour financer la création ou le développement de leurs entreprises.

Ces prêts sans intérêts, d'un montant maximum de 5 000 euros, sont réservés aux jeunes de moins de 32 ans les plus en difficulté : demandeurs d'emploi non indemnisés et/ou allocataires d'un minimum social et porteurs de projets dont le besoin de financement est inférieur à 10 000 euros.

Avec le soutien de :



**BANQUE POPULAIRE
FÉDÉRATION NATIONALE**



A propos de l'Adie:

Reconnue d'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur. L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité.

Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 110 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 80 000 entreprises, avec un taux de pérennité après deux ans de 68% et un taux d'insertion des personnes financées après deux ans de 79%.

L'Adie est présidée depuis mars 2011 par Catherine Barbaroux.

CONTACTS PRESSE:

Sandrine Bonamy-Leiba – 01 49 33 19 00 – 06 86 17 48 76 – sbonamy@adie.org

Christelle Touré - 01 49 33 19 66 – Port : 06 07 47 35 67- ctoure@adie.org

Alice Dekker – 06 16 58 21 60 – alice.dekker@wanadoo.fr

www.adie.org